

REPRISE DE LA SIXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES
RÉSUMÉ QUOTIDIEN
Lundi, 2 juin 2008

I. OUVERTURE

La reprise de la sixième Assemblée des États Parties (AEP) a ouvert avec une adoption de l'ordre du jour, une liste des états ayant accumulé des arriérés, une organisation de travail et une réunion de la commission de *verification des pouvoirs/identités* (??).

II. CRIME D'AGGRESSION

Les discussions ont porté sur la procédure d'entrée en vigueur des amendements sur l'agression (l'article 121, paragraphes 4 ou 5 du Statut de Rome), puis ont conduit à la question de l'éventuelle suppression de l'article 5, paragraphe 2. Il y avait aussi des discussions sur des propos relatives au crime d'agression individuel, y compris la clause de conduite et l'exigence de leadership dans l'avant-projet de l'article 8 bis, paragraphe 1; formes de participation à l'infraction dans l'avant-projet de l'article 25, paragraphe 3 bis, et l'éventuelle exclusion explicite de l'article 28 sur la responsabilité à l'égard du crime d'agression. Les discussions ont également abordé acte d'agression de la part de l'état, ce qui constitue un élément du crime.

III. RÉUNIONS d'ONG

Le nouveau greffier de la CPI Silvana Arbia d'Italie et les autres fonctionnaires du greffe de la CPI ont discuté de leur travail devant un auditoire de membres de la Coalition. La réunion a porté sur le budget et les questions qui y sont liées.

IV. LES RÉUNIONS DES ÉTATS

Le point focal de l'AEP sur la coopération, Ambassadeur Yves Haesendonck (Belgique), a tenu une réunion avec les états pour rapporter sur l'état d'avancement de ses activités et son plan de travail.